



REGLEMENT DU CONCOURS

PRESENTATION GENERALE

Le concours "**Les Pépites de l'alternance – Île-de-France**" est une initiative portée par le MEDEF Île-de-France, dans le cadre du programme national "**Les Pépites de l'alternance**" initié par le MEDEF.

Ce concours vise à valoriser les entreprises franciliennes exemplaires dans leurs pratiques de recrutement, d'accueil, de tutorat et d'accompagnement des alternants. Il met à l'honneur des entreprises engagées pour la qualité de l'alternance, la montée en compétences des jeunes et la transmission des savoir-faire.

La première édition francilienne se clôturera par une cérémonie régionale de remise des trophées organisée le **20 mai 2026**, lors de la **Fête des Métiers et de l'Alternance** à Paris Montreuil Expo.

CONDITIONS ET MODALITES DE PARTIPATION

Le concours est ouvert à toutes les entreprises de droit privé :

- Disposant d'au moins un établissement en Île-de-France¹, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité ;
- Comptant au moins un alternant (apprenti ou contrat de professionnalisation) en poste au moment du dépôt de candidature ;

Pour participer aux « **Pépites de l'Alternance 2026** », l'entreprise doit remplir le dossier de candidature en ligne sur : pepites-alternance-idf.com avant le **20 mars 2026**.

La candidature sera accompagnée de tous les éléments utiles à la compréhension du dossier (support technique, programme de formation, document d'évaluation...). L'envoi des documents annexes se fait directement par le site pepites-alternance-idf.com

Les informations transmises par les candidats sont strictement confidentielles. Les données sont hébergées de manière sécurisée sur la plateforme du concours et supprimées dans les six mois suivant la clôture de l'édition.

¹ Les établissements dont le siège social est situé hors d'Île-de-France peuvent candidater, à condition que les actions présentées concernent exclusivement leurs implantations franciliennes.

LA DESIGNATION DES LAUREATS

Les entreprises lauréates seront choisies par un jury régional composé de professionnels et d'acteurs de la formation et de l'emploi.

Les Pépites seront décernées par catégories :

- Catégorie **Moins de 50 salariés**
- Catégorie **50 à 250 salariés**
- Catégorie **Plus de 250 salariés**
- Catégorie **Coup de cœur du Jury**

Le jury évaluera les dossiers sur la base d'une grille commune à toutes les régions, adaptée au format francilien. Six dimensions seront ainsi examinées : la Marque Employeur, le Sourcing, le Recrutement, l'Intégration de l'alternant, le Tutorat et le Suivi post-contrat. Chaque section donnera lieu à une notation qualitative et quantitative permettant de distinguer les dossiers les plus complets et cohérents.

Le jury sera attentif à la nature des réponses fournies dans le questionnaire, et notamment à l'usage éventuel de solutions d'intelligence artificielle. Afin de garantir la sincérité et la qualité des candidatures, il est recommandé de limiter l'usage de l'IA à un maximum de 30 % du contenu rédigé. Les membres du jury se réservent le droit de prendre en compte ce critère dans l'évaluation globale des dossiers.

La liste des entreprises attributaires des Pépites de l'Alternance 2026 sera communiquée lors de la cérémonie de remise des prix le **20 mai 2026**. Les entreprises candidates seront tenues au courant par mail. Aucun recours de la décision d'attribution prise par le jury ne sera possible. Les entreprises disposeront du nombre de points qu'elles auront obtenu dans le barème et de la mesure d'écart par rapport aux lauréats de leur catégorie.

LA REMISE DES TROPHEES

Les entreprises lauréates recevront leur trophée au cours d'une cérémonie régionale regroupant les entreprises, les partenaires et certains représentants des collectivités territoriales, de l'État ou des Institutions impliquées dans l'alternance. La participation au concours engage l'entreprise à être présente lors de la cérémonie.



La cérémonie régionale se tiendra le **20 mai 2026** lors de la **Fête des Métiers et de l'Alternance**, organisé par le MEDEF Île-de-France à Paris Montreuil Expo.

PROMOTION ET DROITS A L'IMAGE

Les lauréats autorisent sans contrepartie les organisateurs des Pépites de l'Alternance à utiliser leurs noms et leur image, dans tout support (écrit, numérique, vidéo...) lié au concours et cela du seul fait de leur candidature.

LES GRANDES ETAPES DU CONCOURS

- **Janvier 2026** : Lancement officiel du concours
- **20 mars 2026** : Clôture des candidatures
- **Jusqu'au 30 avril 2026** : Délibération du jury
- **20 mai 2026** : Cérémonie de remise des Pépites de l'Alternance lors de la **Fête des Métiers et de l'Alternance à Paris Montreuil Expo**